



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1991/86
6 mars 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/ARABE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-septième session
Point 12 b) de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER
DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE KOWEIT OCCUPE

Lettre datée du 25 février 1991, adressée au Secrétaire général
adjoint aux droits de l'homme par le Représentant permanent du
Koweït auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une copie de la lettre datée du 27 octobre 1990 adressée à M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de l'Etat du Koweït, Sheikh Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah.

Nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir faire traduire cette lettre dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elle puisse être distribuée en tant que document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa quarante-septième session.

L'Ambassadeur
Représentant permanent

(Signé)

Salem Jaber Al-Ahmad Al-Sabah

Le 27 octobre 1990

J'ai l'honneur de me référer à la lettre dont le Ministre des affaires étrangères du régime iraquien a demandé la distribution, avec ses annexes, en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans sa lettre, il affirme qu'une lettre adressée au Directeur de l'Office général de la sécurité de l'Etat par le Ministre de l'intérieur du Koweït prouve l'existence d'une collusion entre le Gouvernement koweïtien et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de déstabiliser - selon ses mots - la situation en Iraq.

Je suppose qu'il n'est pas nécessaire d'exposer dans le détail le contenu de cette prétendue lettre, truffée d'affabulations et de mensonges sans aucune base factuelle. La lettre contient des tournures et des formules de courtoisie qui n'ont jamais été utilisées au Koweït. De plus, elle se réfère à des éléments que toute personne sensée jugerait incompatibles avec les valeurs et les principes auxquels le Koweït a toujours souscrit et qu'il a assidûment appliqués en tant que fondement de sa politique et des principes qu'elle incarne.

Vous êtes sans nul doute au fait des pratiques brutales du régime iraquien tyrannique dans mon pays, le Koweït. Du fait de ces pratiques, qui sont totalement étrangères à un comportement humain normal, tout ce qui pouvait l'être a été mis à sac, pillé et emporté, révélant ainsi la vraie nature de ce régime et le danger qu'il présente pour l'humanité dans son ensemble. Vous réalisez, j'en suis sûr, qu'un régime assoiffé de sang comme celui-là utilisera sans aucun scrupule tous les moyens, légitimes ou illégitimes, à sa disposition s'ils servent ses objectifs - même si cela est en violation des normes habituelles du comportement humain et des enseignements divins.

Il ne devrait donc surprendre personne qu'un régime ayant une telle pratique du crime et de la brutalité agisse de manière à servir ses objectifs funestes et agressifs, par exemple en inventant des histoires fictives ou en falsifiant des documents, dont la lettre à laquelle je me suis référé n'est que le dernier exemple.

D'un régime comme celui-là, qui affronte seul toute la communauté internationale, il n'est possible d'attendre que d'autres inventions du même ordre. On peut se demander, en outre, comment on pourrait prêter foi à de telles allégations venant d'un régime qui n'a pas autorisé les organisations humanitaires à se rendre au Koweït pour y vérifier les conditions de vie du peuple koweïtien et de ceux qui vivent au Koweït et essayer d'atténuer les souffrances qu'entraînent pour eux les pratiques tyranniques et brutales du régime iraquien, y compris des actes sans précédent d'assassinat, de déplacement de population et de privation de nourriture. Ce régime iraquien anarchique a, de plus, perpétré des actes odieux tels que l'anéantissement du patrimoine du Koweït et la destruction d'archives et de documents historiques,

le tout pour essayer d'effacer l'identité koweïtienne. Il faut également mentionner le traitement barbare des diplomates accrédités auprès de l'Etat du Koweït ainsi que d'autres ressortissants étrangers innocents qui travaillaient dans l'administration publique koweïtienne ou dans des entreprises publiques ou privées, et qui ont été arrêtés pour servir de boucliers humains en violation des normes et des pratiques internationales et au mépris des valeurs humaines les plus élémentaires.

Tout ceci m'a incité à vous adresser cette lettre pour réfuter les allégations figurant dans la lettre du Ministre des affaires étrangères du régime iraquien agresseur. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre adjoint et
Ministre des affaires étrangères du Koweït

(Signé)

Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah